Tous à vos maillots !

Eau douce ou salée, elle sait se faire aimer tout l'été. Mer, lacs ou piscines seront des lieux tout trouvés pour s'amuser et goûter au plaisir de la baignade. Mais cela ne va pas sans risque, ni précaution. Pour se la jouer « Martine à la mer » *ou s'improviser pêcheur de crevettes, voici quelques rappels et conseils, histoire de ne pas boire la tasse !*

À quelle(s) eau(x) se vouer ?

Pour vos activités de baignade, préférez une piscine ou bien une zone naturelle (lac ou mer) aménagée et surveillée qui présentent des conditions satisfaisantes de sécurité. Venez faire une petit tour préalable sur les lieux de votre sortie. Vous pourrez ainsi apprécier « l'état » de la mer et de la plage (absence de méduses, d'algues ou de galettes de fioul… !), repérer les endroits où les vagues se brisent (ce sont les plus risqués) et les berges abruptes ou glissantes à éviter. Il est également utile de vérifier les prévisions météo locales voire marines et de s'informer sur les courants. Enfin, les drapeaux de baignade ne sont pas uniquement là pour faire joli.

Vert, la baignade est autorisée ; orange elle l'est aussi mais avec précaution ; rouge, elle est interdite.

Quand encadrement rime…

Sachez prévoir le bon nombre d'animateurs pour garantir le parfait déroulement de votre baignade. Pour les enfants de plus de 6 ans : quarante enfants au maximum dans l'eau avec un animateur dans l'eau pour huit enfants. Pour les enfants de moins de 6 ans : vingt enfants au maximum dans l'eau avec un animateur dans l'eau pour cinq enfants. Dans tous les cas et en tous lieux, la sécurité des enfants restés hors de l'eau doit être assurée par un encadrement suffisant.

… avec surveillance et vigilance

Indispensables dans toute organisation d'activités avec des enfants, ces deux mots prennent tout leur sens dans le cas de loisirs aquatiques, notamment lorsque vous choisissez un lieu non aménagé et non surveillé. Ce dernier ne doit cependant pas faire l'objet d'interdiction légale. Ensuite, il est à respecter un certain nombre de règles.

Rappelons que l'organisation de la baignade est placée sous l'autorité du responsable du centre. Elle doit être assurée par une personne titulaire de l'un des titres suivants : surveillant de baignade, brevet national de sécurité de sauvetage aquatique (BNSSA), brevet d'État d'éducateur sportif des activités de la natation (BEESAN), brevet d'État d'éducateur sportif de natation (BEES), diplôme d'État de maître-nageur sauveteur (MNS).

Pour les enfants de moins de 12 ans, la zone de bain doit être matérialisée par des bouées reliées par un filin (périmètre de sécurité). Pour les enfants de plus de 12 ans : la zone de bain doit être balisée. Pour les camps d'adolescents de plus de 14 ans, les organisateurs n'ont pas obligation de s'attacher les services d'un surveillant de baignade.

Inventaire à la Prévert

Dans le sac de plage, mettre de la crème solaire, des bouteilles d'eau, l'indispensable trousse de secours, pelles, seaux, rateaux, ballons et raquettes… Vérifiez que chaque enfant ait sa serviette, un tee-shirt, un chapeau voire des lunettes de soleil et des sandales de plage. Qu'il laisse au centre tout bijou ou objet de valeur qu'il pourrait perdre en mer ou dans le sable. Comptez, regroupez et c'est parti. Dernière recommandation s'il en est : choisissez les heures de baignade le matin ou en fin d'après-midi. Cela permet d'éviter la pleine chaleur et d'avoir plus de place sur le sable pour organiser les jeux collectifs. Enfin, pensez à espacer suffisamment le moment de la baignade de celui du déjeuner.

Sur la plage exactement

En arrivant, essayez de trouver une place proche des douches et d'un poste de surveillance ou de secours. Vous devez signaler la présence de votre groupe au responsable de la sécurité, vous conformer à ses consignes et signaux de sécurité et bien sûr le prévenir en cas d'accident. Mais attention, l'existence d'un service de surveillance local ne vous décharge pas de vos responsabilités propres.

Il est maintenant temps d'installer votre périmètre de sécurité sur la plage puis dans l'eau et pourquoi pas d'ériger un point de repère, visible de loin. Sur la plage, les enfants peuvent facilement se perdre ou rejoindre un autre groupe.

Avant de courir à l'eau, les faire se déshabiller et bien ranger leurs affaires, remettre de la crème solaire et compter… 1,2,3 plongez.

Les pieds dans l'eau

Dans l'eau ou sur le sable, n'oubliez jamais de jouer pleinement votre rôle d'animateur. Exit la bronzette sur la serviette, soyez actif et bourré d'idées pour organiser un concours de châteaux de sable, une partie de foot ou de thèque… S'il est prévu de pique-niquer, trouvez un espace hors de la plage, à l'ombre et à proximité d'une poubelle. Il n'est jamais très agréable ni très hygiénique de manger dans le sable. Prévoyez des sacs poubelles pour ramener vos déchets. Amusement et jeux d'eau ne doivent pas faire oublier que la mer est un espace naturel qu'il vous est demandé de repecter et d'apprendre aux enfants à respecter. ■

Rappels réglementaires

Les activités de baignade sont régies par les arrêtés du :
- 8 décembre 1995 modifié annexe « baignade »,
- 4 mai 1981 article 11,
- 20 juin 2003.

Vous avez dit Prudence ?

Si vous prévoyez des activités nautiques cet été, n'hésitez surtout pas à consulter les guides « Prudence en mer » et « Prudence en eau douce » que vient d'éditer le ministère de l'Équipement dans le cadre de la campagne « Sécurité des loisirs nautiques ». Coordonnées des organismes à consulter en cas d'urgence, conseils pour la baignade, panneaux de signalisation et balisages courant à connaître… tout y est pour apprendre ou vous rafraîchir la mémoire.

Un clic sur le mini-site (http://www.equipement.gouv.fr/loisirsnautiques/) mis en place par le ministère et vous retrouverez ces deux éditions en format PDF. Interactif, pratique et plaisant… ne perdez plus un instant pour vous jeter à l'eau.